

DOCUMENT RÉSUMÉ DE BUDGET 2023



Ce document est préparé à titre d'outil de lecture et de compréhension du budget municipal dans ses grandes lignes. Il se veut le reflet des principales décisions prises par le conseil municipal pour l'année à venir en matière de finances, mais aussi des investissements et des projets prévus notamment à la politique familiale, au plan stratégique et au programme triennal d'immobilisation (PTI).

Le budget 2023, présenté dans les pages qui suivent, a été adopté le 20 décembre 2022 lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal. La préparation du budget découle d'un processus de longue haleine, rigoureux, impliquant plusieurs acteurs et professionnels afin d'en arriver à une prévision finale, qui se veut le reflet de la volonté d'action du conseil municipal, en respect de la capacité de payer des citoyens qui composent sa communauté.

Il comporte quatre grandes sections :

1. Les activités de fonctionnement et d'affectation
2. Le processus d'équilibre budgétaire
3. Les activités d'investissement
4. Les données de fiscalité (taxation et tarification)

1. LES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'AFFECTION

Cette section du budget présente les revenus et les charges qui permettent à la municipalité d'exercer ses activités au quotidien et de rendre les services municipaux aux citoyens.

REVENUS	2023	Écart	2022
Taxes foncières	2 341 676 \$	100 139 \$	2 241 537 \$
Taxes spéciales	76 027 \$	48 655 \$	27 372 \$
Taxes de secteur	438 901 \$	24 814 \$	414 087 \$
Tarifs de services	249 624 \$	159 349 \$	90 275 \$
Droits mutation	75 000 \$	(25 000) \$	100 000 \$
Tenant lieu de taxes	8 000 \$	2 500 \$	5 500 \$
Services rendus	70 245 \$	(92 394) \$	162 639 \$
Transferts	3 159 536 \$	1 962 259 \$	1 197 277 \$
Autres	398 506 \$	130 506 \$	268 000 \$
TOTAL DES PRODUITS	6 817 515 \$	2 310 828 \$	4 506 687 \$

Les écarts de taxes et de tarifs de services seront traités dans la dernière section de ce document. Avec le déclin progressif du marché immobilier, le conseil est allé d'une prédiction réaliste en termes de revenus de droits de mutation.

Au niveau des revenus pour service rendu, l'écart s'explique par la vente d'un terrain au coût de 100,000.00 \$ en 2022, lequel n'est pas récurrent et ne pouvait être comptabilisé pour l'année 2023. Finalement, au niveau des transferts, la

municipalité est admissible à diverses subventions pour son projet d'aménagement de nouveaux puits.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Administration générale	819 637 \$	27 541 \$	792 096 \$
Sécurité publique	744 165 \$	105 537 \$	638 628 \$
Transport	1 175 466 \$	138 288 \$	1 037 178 \$
Hygiène du milieu	580 466 \$	48 309 \$	532 157 \$
Santé et bien-être	3 207 \$	914 \$	2 293 \$
Urbanisme et mise en valeur	218 680 \$	2 763 \$	215 917 \$
Loisirs et culture	370 304 \$	(29) \$	370 333 \$
Frais de financement	206 069 \$	37 710 \$	168 359 \$
TOTAL DES DÉPENSES	4 117 994 \$	361 033 \$	3 756 961 \$

Les écarts constatés se situent surtout au niveau de la sécurité publique et du transport. Le conseil municipal a procédé à la signature en fin d'année d'une nouvelle convention collective avec les employés de ce service, laquelle prévoyait une augmentation des heures de gardes, des salaires, ainsi qu'un taux unique. Ce service comprend également la quote-part versée à la Sûreté du Québec pour le service de polices.

Au niveau des transports, l'écart s'explique notamment par un transfert de poste budgétaire pour un salaire préalablement affecté à l'administration générale et l'augmentation générale des services donnés à l'externe en conséquence de l'inflation qu'on a connu dans la dernière année.

2. LE PROCESSUS D'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Conformément au *Code municipal du Québec*, la municipalité doit, avant le 31 décembre de l'année en cours, adopter un budget dans lequel les prévisions de revenus sont au moins égales aux prévisions de dépenses, soit atteindre un équilibre budgétaire.

Ainsi, il importe d'ajouter aux sections du budget de fonctionnement présenté dans la section précédent, les autres activités financières qui impliquent le remboursement des dettes à long terme, les dépenses d'immobilisations et les éléments de la conciliation fiscale, ainsi que les affectations des surplus cumulés.

L'ajout de ces deux nouvelles sections permet de constater dans le tableau suivant, de quelle façon la municipalité entend en arriver à un équilibre net au terme de son exercice financier.

REVENUS	2023	Écart	2022
Taxes foncières	3 106 228 \$	332 957 \$	2 773 271 \$
Tenant lieu de taxes	8 000 \$	2 500 \$	5 500 \$
Services rendus	70 245 \$	(92 394) \$	162 639 \$
Autres recettes de sources locales	473 506 \$	105 506 \$	368 000 \$
Transferts	3 159 536 \$	1 962 259 \$	1 197 277 \$

TOTAL DES PRODUITS	6 817 515 \$	2 310 828 \$	4 506 687 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Administration générale	819 637 \$	27 541 \$	792 096 \$
Sécurité publique	744 165 \$	105 537 \$	638 628 \$
Transport	1 175 466 \$	138 288 \$	1 037 178 \$
Hygiène du milieu	580 466 \$	48 309 \$	532 157 \$
Santé et bien-être	3 207 \$	914 \$	2 293 \$
Urbanisme et mise en valeur	218 680 \$	2 763 \$	215 917 \$
Loisirs et culture	370 304 \$	(29) \$	370 333 \$
Frais de financement et autres frais financiers	206 069 \$	37 710 \$	168 359 \$
TOTAL DES DÉPENSES	4 117 994 \$	361 033 \$	3 756 961 \$
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES			
Fonds de roulement et remboursement de dette	198 800 \$	(134 801) \$	333 601 \$
Immobilisations (moins les affectations de surplus)	5 221 570 \$	4 237 255 \$	984 315 \$
Conciliation fiscale	(2 020 622) \$	(1 918 464) \$	(102 158) \$
TOTAL DES CHARGES	3 399 748 \$	2 183 990 \$	1 215 758 \$
AFFECTATIONS			
Appropriation du surplus	700 227 \$	234 195 \$	466 032 \$
TOTAL DES AFFECTATIONS	700 227 \$	234 195 \$	466 032 \$
GRAND TOTAL	- \$	- \$	- \$

3. LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Le programme triennal d'immobilisations (PTI) reflète les différents investissements à venir dans la municipalité en fonction des priorités définies par le conseil municipal par le biais d'outils tels que la politique familiale ou la planification stratégique.

Le PTI est revu annuellement, mais prévoit les projets à réaliser et les sommes à investir sur les trois années suivantes. Il montre aussi à partir de quelle source de financement ces projets pourront se concrétiser.

Il est important de comprendre que le PTI est un autre outil de planification, mais n'est pas définitif et peut toujours être revu au besoin.

PROJETS	2023	2024	2025	FINANCEMENT
ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
Appareils respiratoires	33 000	66 000	15 000	Fonds général
Pinces de désincarcération		55 000	5 000	Fonds général
TRANSPORT - VOIRIE				
Achat de machinerie et outillage	5 000	5 000	5 000	Fonds général
Réfection route Édouard VII + Stabilisation de la berge + Réparation de 2 ponceaux	1 182 598			Financement par emprunt (subvention PAVL refusée)
Réfection rue du parc Landry	408 302			Taxe de secteur
Réfection rang St-Marc	18 750	335 248		Subvention PPA-CE + Financement par emprunt
Réfection rang St-Philippe Nord	34 121	571 080		Financement par emprunt
Réfection rang St-André + réparation de 17 ponceaux		39 370	889 408	Subvention PPA-CE + financement par emprunt
Réfection rue du Moulin (130m)		17 743	150 912	Fonds général
Réfection de ponceaux	267 901			Fonds des carrières
HYGIÈNE DU MILIEU				
Nouveaux puits	2 933 219	3 951 562		Subvention TECQ + PRIMEAU
Vidange de boues - Secteur	19 000			Fonds réservé
Équipement déneigement	4 000	200 000	850 000	Financement par le fonds général
AMÉNAGEMENT - URBANISME				
Automobile d'inspection	3 500	3 500	3 500	Fonds général
IMMEUBLES				
Aménagement des bureaux municipaux			150 000	Fonds général
Réaffectation du centre communautaire	188 180	2 000 000	3 000 000	Subvention PRABAM + RECIM
Aménagement la bibliothèque	10 000		30 000	Fonds général
Nouvelle caserne incendie		40 000	90 549	Subvention PRACIM + Financement par emprunt
LOISIRS ET CULTURE				
Aménagement de skate park	45 000			Subvention Desjardins
Terrains de pickleball (suite)	19 517			Subvention du FRR de la MRC + Fonds général
Aménagement de jeux d'eaux			253 000	Subvention du FRR de la MRC + Fonds de parc
Équipement de sonorisation	5 000			Fonds général
Sentier d'interprétation des milieux humides	110 484	95 197		Subvention du Fonds des infrastructures naturelles (FIN)
GRAND TOTAL	5 287 571 \$	7 379 700 \$	5 442 369 \$	18 109 640 \$

4. LES DONNÉES DE FISCALITÉ (TAXATION ET TARIFICATION)

	2023	2022
TAXE SUR LA VALEUR FONCIÈRE - TAUX PAR 100 \$ ÉVALUATION		
Résidentiel	0.5370 \$	0.5305 \$
Agricole	0.4685 \$	0.4422 \$
Immeubles non résidentiels	0.8764 \$	0.8064 \$
Terrains vagues	1.0426 \$	1.0075 \$
Taxe spéciale à l'ensemble	0.0170 \$	0.0062 \$

TARIFICATION GÉNÉRALE - COÛT PAR UNITÉ		
Collecte des matières résiduelles	368 \$	115 \$
Redevances sur recyclage	(85) \$	- \$
Total coût par unité	283 \$	115 \$

TAXES DE SECTEURS

TAXE SUR LA SUPERFICIE - TAUX PAR 1 MÈTRE CARRÉ		
Secteur Landry - infrastructures	0.498663 \$	0.445760 \$
Secteur Landry - entretien	0.223410 \$	0.175780 \$
Périmètre urbain - infrastructures promoteurs	1.319547 \$	1.310000 \$

TAXE AU FRONTAGE - TAUX PAR 1 MÈTRE LINÉAIRE		
Périmètre urbain – infras. aqueduc et égout	12.15 \$	15.01 \$
Périmètre urbain – infras. aqueduc	4.60 \$	5.97 \$
Périmètre urbain - prolongement principal	18.65 \$	16.40 \$

TARIFICATION SECTEUR - COÛT PAR UNITÉ		
Périmètre urbain - entretien	358 \$	358 \$

Grâce à un réajustement des taux selon les catégories d'immeubles imposables, le conseil est arrivé à offrir une indexation du taux de taxes sur les immeubles résidentiels en deçà de l'inflation calculée à l'indice des prix à la consommation (IPC), soit de 6 %, tout en assurant la réalisation des différents mandats que les citoyennes et citoyens leur ont attribués.

À titre d'exemple, voici un compte de taxes moyen pour une maison située dans le secteur du périmètre urbain desservi par les services d'aqueduc et d'égouts.

	2023	2022	Variation
VALEUR AU RÔLE	300 000.00 \$	300 000.00 \$	- \$
TAXES FONCIÈRES	1 611.00 \$	1 591.50 \$	19.50 \$
TAXE SPÉCIALE	51.00 \$	18.60 \$	32.40 \$
TAXE SECTEUR	651.85 \$	805.29 \$	(153.44) \$
ORDURES FIXE	283.00 \$	115.00 \$	168.00 \$
TOTAL ANNUEL	2 596.85 \$	2 530.39 \$	66.46 \$

On constate que la hausse importante du compte de taxes provient du tarif unitaire pour la collecte des ordures, laquelle se justifie par l'ajout d'une nouvelle collecte à partir de 2023, soit la collecte des matières compostables.

Suite à une délégation de compétences à la MRC des Jardins-de-Napierville, la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur est fière d'emboîter le pas à tant d'autres et d'offrir cette collecte avant même l'atteinte du délai gouvernemental.

Bien sûr, un nouveau service implique de nouveaux coûts, mais celui-ci pourra être revu à la baisse dans les années suivantes grâce à vous. En effet, la ligne de redevances est très importante à surveiller puisqu'actuellement, elle est basée sur les redevances versées en 2021 issues du recyclage. La collecte de matière compostable permettra d'obtenir une seconde redevance dès 2024.

De façon claire, plus on composte, plus on recycle et moins on a de déchets, plus on reçoit des compensations qui font baisser le compte de taxes.

Autrement, les taxes de secteur servent à rembourser les emprunts engagés pour la construction des infrastructures d'aqueduc et d'égout et pour couvrir les frais d'entretien annuel de ces installations.

Veillez prendre note que les taxes seront perçues en quatre versements aux dates suivantes :

1 ^{er} versement	2 mars 2023*
2 ^e versement	4 mai 2023
3 ^e versement	6 juillet 2023
4 ^e versement	7 septembre 2023

*Cette date n'est pas définitive puisqu'elle doit correspondre au 30^e jour suivant l'expédition des comptes de taxes. Elle sera confirmée dans l'envoi.

En terminant, nous tenons à vous remercier de votre confiance, puisque le conseil a dû, cette année, faire des choix difficiles au niveau des finances et nous sommes conscients qu'elles auront des impacts sur chacun d'entre nous. Toutefois, nous prenons ces décisions afin de prévoir un avenir meilleur et cela commence par établir des fondations solides et prospères pour les générations futures. En espérant que vous comprendrez notre vision et appréciez les projets à venir dans notre belle municipalité.

Votre conseil municipal
Préparé par Isabelle Arcoite
Directrice générale et greffière-trésorière